Warth, en Bavière : d'argent, à trois fasces *crénelées* de gueules, la première de trois pièces, la seconde de deux et la troisième d'une.—**Wineck** : de gueules à la bande ployée, maçonnée, *crénelée* de quatre pièces d'argent. — **Luhe**, en Saxe : d'argent à une bande maçonnée, *crénelée* à plomb de cinq pièces d'azur. Ce mot *à plomb* signifie que les traits sont verticaux au lieu d'être en diagonale. — **Hofer**, en Bavière : d'argent, à trois chevrons *crénelés* chacun de trois pièces, ceux de côté à plomb de gueules. — **Bielsa** : d'or, à deux ours de sable posés l'un au-dessus de l'autre, à la bordure de gueules, *crénelée* de huit pièces.— **De Laszcz**, en Pologne : coupé, *crénelé* : au 1 d'azur, au lion d'or contourné issant du coupé, tenant dans ses griffes un annelet de même ; au 2 d'argent muraillé et maçonné de sable. — **Moreton de Chabrillan** : d'azur, à une tour *crénelée* de cinq pièces, sommée de trois donjons *crénelés*, chacun de trois pièces, le tout d'or maçonné de sable, la tour ouverte d'argent ; et une patte d'ours d'or, mouvante du quartier senestre de la pointe de l'écu et touchant à la porte de la tour. — **Murat**, en Auvergne et Dauphiné : d'azur, à trois fasces muraillées d'argent et *crénelées*, la première de cinq pièces, la seconde de quatre et la dernière de trois, celle-ci ouverte en porte ronde au milieu.

CRÉNELER v. a ou tr. (kré-ne-lé—rad. *créneau*. Double *l* devant une syllabe muette : *Je crénelle, tu crénelleras*). Munir de créneaux : CRÉNELER *une tour, une muraille. Ces marchands soldats avaient fait de leurs magasins des forteresses et* CRÉNELÉ *leur quartier comme un quartier de guerre.* (Th. Gaut.)

— Techn. *Créneler une roue*, Y pratiquer des dents.

Monn. Soumettre à l'opération du crénelage. V. ce mot.

Se créneler v. pron. Etre crénelé : *Les monnaies* SE CRÉNELAIENT *autrefois avec le castaing.*

CRÉNELURE s. f. (kré-ne-lu-re — rad. *créneler*). Dentelure en créneaux : *Les* CRÉNELURES *d'une aile d'insecte, d'une pièce de monnaie, d'une dentelle.*

— Techn. Ravalement en dents de scie.

— Chir. Disposition des pièces qui servent à guider les instruments tranchants, lorsqu'on incise de dedans en dehors ou à une assez grande profondeur.

— Anat. Dentelures des bords des os du crâne.

— Bot. Nom donné à de petites dents obtuses, droites et perpendiculaires au bord de la partie sur laquelle on les observe.

CRÉNELX s. m. (kré-nèl). Ancienne forme du mot CRÉNEAU.

CRÉNEQUIN, CRÉNEQUINIER. Autres formes des mots CRANEQUIN et CRANEQUINIER.

CRÉNER v. a. ou tr. (kré-né — rad. *cran*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je crène, qu'ils crènent* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je crénerai, il crénerait*). Techn. Evider dans la partie qui excède le corps de la lettre : *On* CRÈNE *les lettres longues, afin que la partie excédante puisse se placer sur la lettre voisine.* (Acad.) ‖ Marquer d'un cran la tige d'une lettre, d'un filet.

— Typogr. Tailler des filets pour former des traits saillants dans le corps d'un ouvrage d'imprimerie.

Se créner, v. pr. Etre marqué d'un cran, d'une entaille : *Les lettres longues* SE CRÈNENT.

CRÉNERIE s. f. (kré-ne-rî — rad. *créner*). Techn. Action de créner une lettre ; résultat de cette action. ‖ On dit aussi CRÉNAGE.

CRENET s. m. (kre-nè). Ornith. Nom génevois du coulis : *Je m'amusais à rappeler de temps en temps des* CRENETS. (J.-J. Rouss.)

CRÉNEUR s. m. (kré-neur — rad *créner*). Techn. Ouvrier qui crène les caractères d'imprimerie.

CRÉNIADE s. f. (kré-ni-a-de). Bot. Genre de plantes du Brésil, de la famille des podostémacées.

CRÉNIAX s. m. (kré-ni-akss). Ancienne forme du mot CRÉNEAU.

CRÉNICOLLE adj. (kré-ni-ko-le — du lat. *crena*, entaille ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet denté.

CRÉNIDENS s. m. (kré-ni-dainss — du lat. *crena*, entaille, et *dens*, dent). Ichthyol. Genre de poissons dont les dents sont comme crénelées tout autour de la couronne.

CRÉNIFÈRE adj. (kré-ni-fè-re — du lat. *crena*, crénelure ; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des crénelures.

CRÉNILABRE s. m. (kré-ni-la-bre — du lat. *crena*, fente ; *labrum*, lèvre). Ichthyol. Genre de poissons détaché du genre lutjan : *Les poissons du genre* CRÉNILABRE, *généralement ornés de brillantes couleurs, sont répandus dans la Méditerranée et plus rares dans les mers du Nord.* (Focillon.)

— **Encycl.** Ce genre de poissons, de la famille des labroïdes, présente les caractères suivants : lèvres épaisses, charnues, plissées en dessous ; maxillaires garnis de dents coniques, sur un seul rang à chaque mâchoire ; préopercule dentelé ; nageoire dorsale épineuse, libre, sans écailles ; ligne latérale continue de la tempe à la queue. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces, abondantes dans la Méditerranée, moins communes dans les mers du Nord, plus rares encore dans la mer des Indes. L'une des plus remarquables est le *crénilabre paon*, auquel le mélange des couleurs jaune, rouge et verte a fait donner les noms vulgaires de *papagallo* ou *perroquet*.

CRÉNIOT s. m. (kré-ni-o). Techn. Sorte d'auge en maçonnerie dont on se sert dans les verreries.

CRÉNIQUE adj. m. (kré-ni-ke — du gr. *krênê*, source). Chim. Se dit d'un acide découvert dans certaines eaux minérales : *Acide* CRÉNIQUE.

— **Encycl.** L'acide *crénique* est une substance de nature ulmique, découverte par Berzélius dans l'eau de Porla, en Suède. Elle existe, suivant lui, dans le terreau et dans le dépôt ocreux des eaux ferrugineuses, lequel retient cet acide sous forme de sous-sel. On l'extrait facilement du dépôt d'un certain nombre de sources ferrugineuses de France, notamment du dépôt de l'eau de Forges-les-Eaux. On fait bouillir quelque temps ce dépôt dans une solution étendue de potasse, on filtre, on sature la liqueur par de l'acide acétique, et on précipite par l'acétate de cuivre pour séparer, sous forme d'une combinaison cuivrique insoluble, un acide qui a été nommé par Berzélius *acide apocrénique*, et qui accompagne l'acide *crénique*. L'apocrénate de cuivre est brun ; dès que le précipité cesse d'avoir cette couleur, on filtre, on sature par du carbonate d'ammoniaque, et on recommence alors la précipitation par l'acétate de cuivre, qui fournit une matière d'un blanc verdâtre, laquelle n'est autre chose que du crénate. On lave le crénate de cuivre, on le délaye dans l'eau et on le décompose par un courant d'acide sulfhydrique qui précipite du sulfure de cuivre et laisse le composé organique isolé en solution. Il suffit d'évaporer dans le vide cette solution filtrée pour avoir l'acide *crénique*. Il est incristallisable, a une apparence gommeuse et possède une saveur acide et astringente. Il donne avec les alcalis des sels neutres et des bisels qui sont tous incristallisables. Le sel de protoxyde de fer est soluble dans l'eau, le sel de peroxyde est insoluble dans le même liquide : ceci explique comment une eau minérale ferrugineuse chargée de crénate de protoxyde de fer s'échappe de sa source parfaitement limpide, puis se trouble au contact de l'air, l'oxygène de celui-ci transformant le protosel soluble en persel insoluble. La composition de l'acide *crénique* est peu connue. Suivant Berzélius, c'est un corps azoté qui dégage de l'ammoniaque quand on le chauffe avec les alcalis ; suivant Mulder, ce que Berzélius a pris pour un acide ne serait que le sel ammoniacal d'un acide véritable ayant pour formule $C^{24}H^{12}O^{16}$. Ces faits mériteraient une étude nouvelle.

CRÉNIROSTRE adj. (kré-ni-ro-stre — du latin *crena*, entaille ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec échancré.

— s. m. pl. Syn. de DENTIROSTRE.

CRÉNIS s. m. (kré-niss). Entom. Genre de papillons diurnes de Madagascar, comprenant une seule espèce.

— **Encycl.** Ce genre est ainsi caractérisé : tête assez petite ; yeux saillants ; palpes assez rapprochés, ascendants, dépassant peu le chaperon ; antennes longues, assez grêles, renflées en massue à leur extrémité ; thorax peu robuste, de la largeur de la tête ; ailes supérieures légèrement concaves sur leur bord antérieur, les inférieures arrondies, légèrement dentelées ; les deux premières nervures des ailes supérieures dilatées à la base comme dans le genre satyre. On n'en connaît qu'une espèce, qui a été trouvée à Madagascar.

CRENIUS (Thomas), philologue allemand, né dans la Marche de Brandebourg en 1648, mort à Leyde en 1728, avait pour véritable nom *Thomas-Théodore Crusius*. Il exerça les fonctions pastorales à Blumentage, près de Zell, et en Hongrie, puis devint correcteur d'imprimerie à Leyde. Crenius a composé, sur des questions philologiques, plusieurs écrits médiocrement estimés ; nous nous bornerons à indiquer : *Fasciculi dissertationum historico-critico-philologicarum* (Rotterdam, 1691 et suiv., 10 vol. in-8°) ; *Animadversiones philologicæ* (1699-1700, 18 vol. in-8°) ; *De juribus librariis dissertatio* (1705), où il dénonce 120 plagiats, etc.

CRENNE (Hélisenne DE), femme de lettres française qui, d'après l'abbé Goujet, était née près de Dourlens (Picardie), vers le commencement du XVIe siècle. D'après d'autres auteurs, notamment Lamonnoye, cette femme n'aurait point existé, et son nom ne serait que le pseudonyme d'un écrivain inconnu. On a, sous le nom de Hélisenne de Crenne : *les Angoisses douloureuses qui procèdent d'amour* (Paris, 1538, in-8°), roman en trois parties ; *Lettres familières* (1539), et une traduction en prose des quatre premiers livres de l'*Enéide* de Virgile (1541).

CRENNEQUIN, CRENNEQUINIER, Autres formes des mots CRANEQUIN et CRANEQUINIER.

CRÉNON s. m. (kré-non — rad. *cran*). Techn. Chacun des fragments d'un bloc d'ardoise qui se forment lorsque le bloc, étant détaché, se brise en tombant sur le sol.

CRÉNOPHYLAQUE s. m. (kré-no-fi-la-ke — du gr. *krênê*, fontaine ; *phulax*, *phulakos*, gardien). Ant. gr. Conservateur et gardien des fontaines publiques à Athènes.

CRENQUINIER s. m. (kran-ki-nié — rad. *cranequin* ; altération de *crennequinier*). Anc. art milit. Arbalétrier.

— Anc. cout. Officier qui pouvait procéder à une exécution.

CRÉNU, UE, adj. (kré-nu). Qui a des crins ou une crinière. ‖ Vieux mot.

CRÉNULÉ, ÉE adj. (kré-nu-lé — dimin. de *crénelé*. Hist. nat. Qui offre de très-petites crénelures : *Feuille* CRÉNULÉE.

CRÉNURE s. f. (kré-nu-re — rad. *cran*). Typogr. Mortaise pratiquée dans la longueur de la barre du châssis et à chacune de ses extrémités, pour donner passage à l'ardillon des pointures, qui, sans cela, s'émousserait en portant sur le fer.

CRÉOBIE s. m. (kré-o-bî — du gr. *kreas*, chair ; *bios*, vie). Entom. Genre de coléoptères de la famille des carabiques. Syn. de CASCÉLIE.

CRÉOBORE s. m. (kré-o-bo-re — du gr. *kreas*, chair ; *boros*, qui dévore). Mythol. Un des noms de Cerbère.

CRÉOCHITON s. m. (kré-o-ki-ton — du gr. *kreas*, chair ; *chitôn*, tunique, par allusion aux bractées charnues). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant deux espèces, qui croissent aux Moluques.

CRÉODE s. m. (kré-o-de — du gr. *kreodês*, charnu). Bot. Syn. de CHLORANTHE.

CRÉOGÉNIE s. f. (kré-o-jé-nî — du gr. *kreas*, chair ; *gennaô*, j'engendre). Production de la chair.

CRÉOGRAPHIE s. f. (kré-o-gra-fî — du gr. *kreas*, chair ; *graphô*, je décris). Description des chairs.

CRÉOISON s. m. (kré-oi-zon). Création ; créature. ‖ Vieux mot.

CRÉOLE s. (kré-o-le — de l'espag. *criollo*, dont l'origine est douteuse. Si on le fait venir de *criar*, élever, nourrir, la formation est tout à fait irrégulière. D'autres prétendent que c'est là un mot caraïbe. L'Académie espagnole dit que c'est un mot inventé par les conquérants des Indes occidentales et transmis par eux). Personne née dans les colonies américaines de parents étrangers à l'Amérique : *Les* CRÉOLES *blancs sont en général très-développés.* (Virey.) *Les passions des* CRÉOLES *sont ardentes à l'excès.* (Bouillet.) *Les* CRÉOLES *espagnols, comme aujourd'hui les hommes de couleur, étaient autrefois traités avec mépris par les Espagnols venus d'Europe.* (Bouillet.) *Les* CRÉOLES *sont généralement charmantes, quelques-unes très-belles, beaucoup jolies.* (Mme de Grandfort.)

— Adjectiv. Qui est né en Amérique d'individus étrangers à ce pays : *Les femmes* CRÉOLES *sont indolentes, faibles et timides.* (Virey.) ‖ Se dit quelquefois des nègres nés en Amérique : *Négresse* CRÉOLE. ‖ Qui est propre aux créoles : *Le parler* CRÉOLE *est doux et limpide.* (J. Arago.)

— Par ext. Provenant des colonies : *Le poulet* CRÉOLE, *dont les pères viennent depuis longues années sous une température qui ne descend jamais au-dessous de 20 degrés, naît couvert d'un léger duvet que bientôt même il perd.* (Duponchel.)

— s. m. Linguist. Français corrompu que parlent les habitants des colonies françaises d'Amérique anciennes ou actuelles.

— s. f. Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre vénus.

— **Encycl.** On donne généralement le nom de *créole* à un individu de race blanche qui est né sur le continent américain ou dans les Antilles ; mais ce mot désigne plus particulièrement les personnes qui, descendant d'une race blanche, sont nées sous les tropiques, à la Louisiane, à la Guyane, aux Antilles, au Brésil et aussi à l'île Maurice et à la Réunion. Les *créoles*, dans les anciennes colonies de l'Espagne du continent américain, formaient la seconde classe des citoyens. Quelques-uns d'entre eux descendaient des conquérants du nouveau monde ; d'autres tiraient leur origine des plus nobles familles d'Espagne ; plusieurs possédaient de grandes richesses, et cependant l'influence d'un climat chaud, la jalousie ombrageuse du gouvernement métropolitain, qui les excluait des fonctions publiques, abattaient tellement en eux toute vigueur et toute activité, que presque tous consumaient leur vie dans une mollesse voluptueuse, et s'abandonnaient à une superstition dégradante. Le trafic intérieur de chaque colonie, ainsi que le commerce avec les autres colonies et avec l'Espagne, étaient entre les mains des seuls *Chapetons* ou *Chapetones* ; les *créoles*, plongés dans une incurable paresse, se contentaient du revenu des biens de leurs pères. Cette apathie n'empêcha pas cependant qu'il ne s'élevât entre ces deux ordres de citoyens une haine violente et implacable ; à la plus légère occasion, leur aversion mutuelle éclatait. La cour d'Espagne, par un raffinement de sa politique défiante, nourrissait ces semences de discorde et fomentait cette jalousie qui, non-seulement empêchait les deux classes les plus puissantes de se réunir contre la métropole, mais amenait chaque parti à surveiller sans cesse et à traverser avec le zèle de la haine toutes les démarches de l'autre. De cette situation odieuse faite aux *créoles* espagnols sortit la révolte contre l'Espagne. Bolivar, Hidalgo, Morelos étaient des *créoles*.

De nos jours, les *créoles* des dernières colonies de l'Espagne, à Cuba et à Porto-Rico, constituent encore une classe inférieure en droit et en priviléges à celle des Espagnols d'Europe. Dans les Antilles françaises et anglaises, les *créoles* de race blanche ont toujours joui des mêmes droits que les métropolitains. Sur un sol et sous un ciel nouveaux, les mœurs de la vieille Europe se mêlant aux coutumes des indigènes se transformèrent, se corrompirent, et de là est né cet ensemble de défauts et de qualités qui constitue le caractère des *créoles*. Ils sont généralement bien faits et d'une taille avantageuse ; leur figure, assez régulière, est privée de ce coloris plus ou moins vif dont l'éclat est un des attributs des pays froids. Leur regard est expressif et annonce même une sorte de fierté. Leurs membres sont presque toujours doués d'une souplesse qui les rend éminemment propres à tous les exercices du corps. Le développement rapide des qualités physiques, le spectacle sans cesse renaissant des productions d'une nature luxuriante, la vue continuelle de l'Océan, tout contribue à doter les *créoles* d'une imagination vive et d'une conception facile. Deux causes principales concourent malheureusement à faire perdre aux jeunes *créoles* l'avantage qu'ils ont d'abord sur les enfants des autres climats : la tendresse aveugle et excessive des parents, qui souscrivent à leurs moindres caprices, et l'habitude d'être entourés d'esclaves. Cette dernière cause d'avilissement a heureusement disparu dans la plupart des colonies. Mais là où règne encore cette exécrable institution, jamais despote n'a reçu d'hommages plus assidus, n'a été entouré d'adulateurs plus rampants que l'enfant *créole*. Chaque esclave est soumis aux vexations de son humeur, et souvent ses dépits enfantins donnent lieu à des châtiments d'une atrocité révoltante.

Les défauts des *créoles*, au nombre desquels il faut compter la passion du jeu, sont cependant rachetés par une foule de qualités estimables. Francs, affables, généreux, peut-être avec ostentation, confiants, braves jusqu'à la témérité, amis sûrs, fidèles à toutes leurs affections, susceptibles de tous les sentiments généreux, ils savent mériter l'amitié et l'estime, et ce n'est que très-rarement qu'on a signalé parmi eux quelques-uns de ces crimes atroces qui déshonorent trop souvent la société européenne.

A la délicatesse des traits, les femmes *créoles* joignent cette taille et cette démarche élégante qui semblent l'apanage des pays chauds. Rarement douée de cette harmonie sévère qui constitue la beauté, leur figure offre presque toujours cette combinaison plus séduisante et plus difficile à peindre qu'on nomme la physionomie. C'est dans les grands yeux spirituels des femmes *créoles* qu'on trouve le contraste si rare d'une douce langueur et d'une vivacité piquante. Elles sont surtout remarquables par la beauté de leur chevelure, qui est d'un noir incomparable, et par la petitesse de leur pieds cambrés. L'état de désœuvrement dans lequel elles sont élevées, les ardeurs presque continuelles du climat qu'elles habitent, les complaisances aveugles dont elles sont perpétuellement l'objet, les effets d'une imagination vive, tout développe en elles une extrême sensibilité nerveuse. Dans un tempérament dont le fond est un peu mélancolique, cette sensibilité même accroît encore leur indolence, qui s'allie souvent à une grande vivacité. Il ne faut qu'un désir pour rendre à leur âme toute son énergie. Accoutumées à vouloir impérieusement, elles s'irritent contre les obstacles, et, l'obstacle surmonté, leur insouciance renaît. Jalouses comme des tigresses, elles ont pour leurs enfants une tendresse quelquefois excessive. La danse a tant d'attrait pour ces filles du soleil qu'elles s'y livrent avec fureur, malgré la chaleur du climat et la faiblesse de leur constitution. Elles sont très-sobres ; le chocolat, les sucreries, le café au lait surtout, composent presque toute leur nourriture.

Les nègres qui naissent dans les colonies montrent des qualités physiques et morales presque égales à celles des blancs *créoles* et supérieures à celles des Africains. A l'intelligence et à la bravoure, ils unissent une certaine grâce dans les formes, la souplesse dans les mouvements, l'agrément même de la figure et un langage qui n'est pas dépourvu de douceur. Dans les pays où ils sont libres, à Haïti surtout, la seule différence qui existe entre eux et les *créoles* blancs consiste à peu près dans la couleur de la peau et dans la forme de la chevelure. Les jeunes négresses des colonies atteignent plus tôt que les jeunes Africaines l'âge de la puberté.

La langue *créole*, dans nos colonies, à la Louisiane et à Haïti, est un français corrompu auquel on a mêlé plusieurs mots espagnols et anglais francisés. Ce langage, souvent inintelligible dans la bouche d'un vieil

Africain, est extrêmement doux dans celle des *créoles* blanches. On pourrait dire que ce jargon a son génie propre ; car un fait très-sûr, c'est qu'un Européen, quelque habitude qu'il en ait, quelque longue qu'ait été sa résidence aux îles, n'en possède jamais les finesses. Le *créole* qui se débite parfois sur nos théâtres et qu'on retrouve dans les romans est généralement de pure fantaisie. Il est mille riens que l'on n'oserait exprimer en français, mille images que l'on ne réussirait pas à traduire dans notre langue, et que le *créole* rend avec une grâce infinie. Il ne s'exprime jamais plus énergiquement que quand il emploie des sons inarticulés, dont il fait des phrases entières. Voici deux couplets d'une chanson *créole*, dont nous regrettons d'être obligés de donner la traduction, car cette traduction ne saurait rendre la grâce naïve du modèle :

Lisette quitté la plaine,
Mon perdi bonher à moué ;
Zié à moin semblé fontaine,
Dipi mon pas miré toué.
Le jour quand mon coupé canne,
Mon songé zamour à moué ;
La nuit quand mou dans cabane,
Dans domi mon quimbé toué.
Liset' mon tandé nouvelle,
To compté bientôt tourné.
Vini donc toujours fidèle,
Miré bon passé tandé.
N'a pas tardé davantage,
To fait moin assez chagrin,
Mon tant com' zozio dans cage,
Quand yo fait li mouri faim.

Lisette tu fuis la plaine,
Mon bonheur s'est envolé ;
Mes pleurs, en double fontaine,
Sur tous tes pas ont coulé.
Le jour, moissonnant la canne,
Je rêve à tes doux appas ;
Un songe, dans ma cabane,
La nuit te met dans mes bras.
Mais est-il bien vrai, ma belle,
Dans peu tu dois revenir ?
Ah ! reviens toujours fidèle ;
Croire est moins doux que sentir.
Ne tarde pas davantage,
C'est pour moi trop de chagrin ;
Viens retirer de sa cage
L'oiseau qui se meurt de faim.

Créoles (LES), drame lyrique en trois actes, paroles de Lacour, musique de Berton, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 14 octobre 1826. On fondait les plus grandes espérances sur cet ouvrage, qui précéda la *Dame blanche*. Une rapide analyse, empruntée à un contemporain, en fera connaître le sujet. L'union de Valcour et de Laure, créoles de Madagascar, a été longtemps retardée par la mort de la mère de la fiancée ; elle a péri à la suite des troubles suscités par l'esclave Pyrdemond, qui voulait chasser les blancs de la colonie et obtenir la main de Laure. Au moment où les deux amants vont marcher à l'autel, on apprend que Pyrdemond est descendu des montagnes à la tête des noirs ; il ravage et incendie toutes les habitations. Guidé par son amour, il arrive sur le domaine de Laure et se dispose à l'enlever ; mais Valcour, revenu du chef-lieu de la colonie, et secondé par ses amis, protége la fuite de sa maîtresse. Il tombe au pouvoir de Pyrdemond, qui poursuit Laure jusqu'à un bâtiment français armé en corsaire, qui s'est réfugié dans ces parages et que commande le capitaine Gulistan. Celui-ci ne veut pas consentir à abandonner Laure ; il essaye même de réveiller quelques sentiments d'honneur dans l'âme de Pyrdemond, qui, en effet, touché des larmes de sa victime, rend la liberté à Valcour. Les deux amants s'embarquent à bord du corsaire et retournent en France, tandis que Pyrdemond, se repentant presque de sa générosité, reste sur le rivage en proie à l'abattement et au désespoir.

Ce roman dramatique ne brillait ni par la nouveauté de la donnée ni par l'habileté des détails, mais il était, après tout, coupé d'une manière scénique et capable, à ce point de vue, d'inspirer l'auteur de *Montano et Stéphanie*. Par malheur, le talent de Berton avait singulièrement décliné. A l'exception des couplets à boire, fort bien chantés par Tilly, qui remplit le rôle du matelot Dolban, la partition des *Créoles* est sans charmes et sans couleur. Berton ne s'attendait guère à l'échec d'un ouvrage qu'il appelait, avec une fausse modestie, sa *Petite Dame blanche*. La voix de Gavaudan (Pyrdemond) s'était altérée comme le génie du maître.

CRÉOLERIE s. f. (kré-o-le-rî — rad. *créole*). Fam. Lieu habité par des créoles.

CRÉOLISÉ, ÉE (kré-o-li-zé) part. passé du v. Créoliser. Qui est acclimaté et habitué aux colonies : *Des Européens* CRÉOLISÉS.

CRÉOLISER v. a. ou tr. (kré-o-li-zé — rad. *créole*). Néol. Habituer aux usages, au climat des colonies : CRÉOLISER *des Européens.*

— v. n. ou intr. S'abandonner à la nonchalance des créoles, adopter leurs mœurs, leurs préjugés.

CRÉON (*Credonio*), bourg de France (Gironde), chef-lieu de canton, arrond. et à 19 kilom. S.-E. de Bordeaux ; pop. aggl. 763 hab. — pop. tot. 1,051 hab. Commerce de vins ; fabriques de poterie de terre.

CRÉON, frère de Jocaste et beau-frère de Laïus, gouverna Thèbes comme tuteur d'Etéocle et de Polynice, après qu'Œdipe se fut crevé les yeux et que Jocaste se fut donné la mort.

Créon est surtout connu par le rôle qu'il joue dans le théâtre de Sophocle, où il figure comme type du fourbe et du tyran. On le voit paraître successivement dans *Œdipe roi*, dans *Œdipe à Colone* et dans *Antigone* ; c'est le mauvais génie d'Œdipe et de sa race. Si Œdipe a consulté Tirésias pour connaître le meurtrier de Laïus, c'est seulement sur l'avis de Créon. De là tous les malheurs qui fondent sur l'incestueux et parricide Œdipe, victime d'une fatalité terrible. Depuis longtemps Créon aspirait au trône de Thèbes ; la catastrophe qui vint frapper le fils de Laïus lui donna le pouvoir suprême. Pourtant Créon, dans *Œdipe roi*, n'annonce pas, tant s'en faut, le tyran qui porte son nom dans *Œdipe à Colone* et dans *Antigone*. « Est-ce au long exercice du pouvoir absolu qu'il faut s'en prendre d'une si complète métamorphose ? dit M. Patin. Reconnaissons plutôt que ces trois pièces, faites après coup et séparément, ne se tenaient pas par le lien de l'antique trilogie, alors passée d'usage. »

C'est, en effet, dans *Œdipe à Colone* que le personnage de Créon s'accuse d'une manière saisissante et vraiment originale. Comme son caractère violent s'oppose heureusement à la noble franchise de Thésée ! Créon a violé le territoire de l'Attique, et, à la tête d'une troupe d'hommes armés, il a pénétré jusqu'à Colone dans le dessein de s'emparer d'Œdipe. Il a recours à la ruse avant d'employer la force ; il vient, dit-il, de la part des Thébains, qui rappellent Œdipe proscrit. Repoussé avec une méprisante ironie, Créon ne tarde pas à renoncer à une feinte inutile. Il avait prévu ce premier échec, il s'était préparé d'autres armes. Déjà, par ses ordres, comme il s'en vante, ses soldats emmènent Ismène ; il fait encore saisir Antigone, qui résiste vainement et qu'on entraîne, malgré l'impuissante colère des vieillards de Colone. Créon compte qu'Œdipe, privé de ses filles, qui sont ses guides, le suivra sans résistance ; il se trompe encore. Une lutte étrange s'engage entre les deux vieillards, et au milieu des cris de détresse, dont le chœur l'accompagne, Thésée paraît enfin. Créon est obligé de rendre les deux filles d'Œdipe, qu'il avait déjà fait emmener à Thèbes.

Dans *Antigone*, le tyran reparaît encore, et cette fois il est plus odieux que jamais. Il a fait porter un édit qui défend d'ensevelir Polynice, frère d'Antigone, avec peine de mort pour quiconque osera braver cette défense. On sait comment Antigone, par un sublime dévouement, a le courage d'aller elle-même, en plein jour, ensevelir le cadavre de son frère, autour duquel veillent des gardes apostés par Créon. Antigone est prise et amenée devant le tyran. C'est cette scène surtout, où l'héroïsme d'Antigone apparaît d'une manière si éclatante, qui a valu à Créon la haine et l'exécration de tous. Son langage impitoyable, sa basse et lâche cruauté ne font que mettre en relief l'innocence et le courage surhumain d'Antigone. Malgré l'éloquente protestation de la jeune fille, qui déclare qu'elle a obéi à sa conscience et qu'elle a transgressé la loi des hommes pour obéir aux lois non écrites révélées par les dieux, le farouche Créon ordonne qu'on traîne au supplice la fille d'Œdipe, la fiancée de son propre fils Hémon. Celui-ci vient à son tour demander grâce pour Antigone ; mais il ne réussit qu'à irriter davantage son père, dont la résolution est inébranlable. On a souvent comparé Créon à Félix, dans le *Polyeucte* de Corneille ; c'est en effet le même entêtement, la même bassesse de sentiments des deux côtés. Ces deux pères dénaturés sont punis aussi de la même façon. Si Pauline veut suivre Polyeucte jusqu'au martyre, de même Hémon veut s'unir à Antigone jusque dans la mort. Il se tue sur le cadavre de son amante. Cette catastrophe ouvre enfin les yeux à Créon, et amène un heureux retour, qui fait pendant à la conversion de Félix, pour continuer le parallèle que nous avons indiqué.

Tel est le personnage créé par le génie de Sophocle. Tous les imitateurs du grand tragique grec ont plus ou moins conservé à Créon les traits que lui avait donnés le premier peintre. Mais c'est toujours au Créon de Sophocle qu'il faut se reporter, comme au type premier et original de ce personnage. C'est au Créon que nous avons vu figurer dans *Œdipe à Colone* et dans *Antigone* que l'on fait toujours allusion quand on cite ce nom pour le jeter à la face des tyrans de toutes les époques et de tous les pays.

CRÉOPHAGE adj. (kré-o-fa-je — du gr. *kreas*, chair ; *phagô*, je mange). Zool. Qui se nourrit de chair : *Là où cessent les espèces phytophages cessent également les espèces* CRÉOPHAGES, *qui vivent à leurs dépens.* ‖ On dit plutôt CARNIVORE ou CARNASSIER, avec des sens distincts et définis.

— s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères qui vivent aux dépens d'autres insectes, syn. de CARABIQUES.

CRÉOPHAGIE s. f. (kré-o-fa-jî — rad. *créophage*). Zool. Habitude de se nourrir de chair.

CRÉOPHILE adj. (kré-o-fi-le — du gr. *kreas*, chair ; *philos*, ami). Entom. Qui aime la chair.

— s. m. Genre de coléoptères de la famille des brachélytres.

— s. m. pl. Sous-tribu de muscides, dont plusieurs espèces vivent sur la viande.

— **Encycl.** Le genre *créophile* a pour caractères : corps et corselet glabres ; écusson, élytres et abdomen pubescents ou tomenteux ; antennes presque en massue, à septième et dixième articles transverses, sensiblement épais ; tous les palpes filiformes ; les maxillaires à quatrième article plus court que le troisième ; pieds à tibias postérieurs épineux ; les articles des antérieurs dilatés. On en connaît une douzaine d'espèces réparties dans toutes les parties du monde. Le type est le staphylinus maxillosus de Linnée, qui est noir, avec des pubescences blanches, et se rencontre dans toute l'Europe, surtout dans les matières en putréfaction. Le *créophile velu* de l'Amérique septentrionale a été longtemps confondu avec le précédent. D'après Agassiz, on doit regarder comme synonyme du genre *créophile* le genre saprophile, créé par M. Streubel en 1839, dans le journal l'*Iris*.

CRÉOPHYLE, poëte épique grec, un des plus anciens dont les noms nous soient parvenus. Il était, suivant la tradition, contemporain d'Homère, c'est-à-dire qu'il aurait vécu vers le Xe siècle avant Jésus-Christ. S'il faut en croire la légende, Créophyle aurait été l'ami, sinon le gendre du grand poëte. La question de date est fort obscure ; celle de la patrie de Créophyle est également douteuse. On cite trois villes qui pourraient revendiquer l'honneur de lui avoir donné naissance : Chio, Samos et Ios. Pourtant il semble qu'on se soit arrêté, sans raison connue, à l'un de ces trois noms, et l'on a coutume d'appeler le poëte Créophyle *de Samos*. Ses ouvrages, s'il en composa, nous sont inconnus. Tout ce qu'on sait, ou plutôt tout ce qu'on rapporte de lui, c'est qu'il donna l'hospitalité à Homère, et qu'il reçut en récompense, pour la dot de sa fille, le poëme de la *Prise d'Œchalie*, qui fut conservé dans la famille de Créophyle, famille de rapsodes probablement, et transmis par les descendants de ce poëte à Lycurgue.

CRÉOSOL s. m. (kré-o-zol — de *créosote* et du lat. *oleum*, huile). Chim. Substance dont la créosote est un éther.

— **Encycl.** Le *créosol* répond à la formule $C^8H^{10}O^2$. Pour le préparer, on décompose le sel neutre de créosote par l'acide sulfurique dilué, on lave le produit à l'eau, on le dessèche sur du chlorure de calcium et on le rectifie. La majeure partie du liquide passe vers 219°. Cette partie est une huile incolore qui répond à la formule $C^8H^{10}O^2$. Sa consistance est celle de la créosote, son pouvoir réfringent est considérable. Son odeur est aromatique comme celle de la vanille, et sa saveur est brûlante. Le *créosol* est anhydre, mais s'altère spontanément à la longue ; il a une densité de 1,0894 à 13° et une densité de vapeur de 4,98, la théorie exigeant 4,79. Il est plus soluble dans l'eau que la créosote et se mêle en toutes proportions avec l'alcool, l'éther, l'acide acétique cristallisable et les lessives alcalines. Dans un mélange réfrigérant, il devient visqueux, mais ne se solidifie pas. Il réduit l'azotate d'argent et donne lieu à un dépôt de métal qui forme miroir. Il ne se combine pas avec les bisulfites alcalins, mais il réagit sur l'ammoniaque, soit gazeuse, soit en solution concentrée, et donne un sel qui répond à la formule $C^8H^9(A^3H^4)\ C^8H^{10}O^2$ et qui est peu soluble dans l'eau et cristallisable. Avec les solutions de potasse ou de baryte, il donne les mêmes sels que la créosote, mais beaucoup plus facilement. Traité par le brome, le *créosol* donne une masse pulpeuse. En dissolvant cette masse par une petite quantité d'acide acétique, et en abandonnant la solution à elle-même pendant une nuit, on obtient des cristaux qui répondent à la formule

$$C^{16}H^{15}Br^5O^4.$$

L'existence de ce corps, dont la formule n'est pas divisible, tendrait à prouver que le *créosol* répond à la formule $C^{16}H^{20}O^4$, et non à la formule $C^8H^{10}O^2$. S'il en était ainsi, sa densité de vapeur serait anomale et l'on devrait admettre qu'il se compose de deux molécules plus simples, capables de se dissocier à chaud. Toutefois la formule $B^{16}H^{15}Br^5O^4$ mérite d'abord confirmation, car elle pourrait très-bien se rapporter, non à un corps défini, mais à un mélange de plusieurs dérivés de substitution différente.

Trichlorocréosol $C^8H^7Cl^3O^2$. On obtient ce corps en introduisant du *créosol* dans un flacon rempli de chlore ; le tout se prend en cristaux après vingt-quatre heures. On purifie le produit en le faisant cristalliser dans l'acide acétique.

Les travaux de M. Hlasiwetz sur le *créosol* montrent que jusqu'à lui la créosote avait été obtenue impure, et que si tant est qu'elle soit contenue dans le goudron de bois à l'état d'éther, la créosote purifiée par les procédés que nous avons indiqués (v. CRÉOSOTE) est un corps répondant à la formule $C^8H^{10}O^2$ (*créosol*) et capable de former des sels. Le *créosol* est également contenu dans les produits de la distillation sèche de la résine de gaïac, ces produits étant exclusivement formés, d'après Hlasiwetz, de gaïacol $C^3G^8O^2$ et de *créosol* $C^9H^{10}O^2$.

Le *créosol*, d'après la plupart de ses propriétés, paraît être un phénol diatomique. Il faudrait vérifier le fait en le soumettant à l'action d'un courant d'anhydride carbonique en présence du sodium. Si le *créosol* est vraiment un phénol, il devrait se former dans ces conditions un acide répondant à la formule $C^9H^{10}O^4$, qui serait au *créosol* ce que l'acide crésolique est au crésol.

CRÉOSOTAGE s. m. (kré-o-zo-ta-je — rad. *créosoter*). Techn. Action ou manière de créosoter les bois, de les injecter de créosote : *L'idée du* CRÉOSOTAGE *est due au docteur anglais John Bethell. Il résulte de nombreuses expériences faites en France, en Angleterre, en Belgique et en Hollande, que le* CRÉOSOTAGE *des bois employés aux constructions navales est le seul préservatif infaillible contre les ravages du taret et des autres mollusques térébrants.* (Eug. Clément.)

CRÉOSOTE s. m. (kré-o-zo-te — du gr. *kreas*, chair ; *sôzein*, conserver). Chim. Substance liquide, incolore, caustique, que l'on extrait par distillation des goudrons, et qui a la propriété de conserver les viandes : *Mise en contact avec la peau, la* CRÉOSOTE *détruit l'épiderme.* (Boutan.) *La* CRÉOSOTE *est le principe conservateur par excellence des matières animales.* (Boutan.)

— **Encycl.** Ce que l'on connaît généralement sous le nom de *créosote* est de l'hydrate de phényle plus ou moins pur, mais la vraie *créosote* que Reichenbach a extraite du goudron de bois est un corps tout à fait distinct de l'alcool phénique. C'est à la *créosote* que plusieurs substances, telles que la suie, le vinaigre de bois impur, etc., doivent leur propriété d'arrêter la putréfaction des matières animales.

— I. PRÉPARATION. Pour préparer la *créosote*, on distille le goudron de bois jusqu'à ce que le résidu ait une consistance poisseuse ; le liquide distillé se compose de plusieurs couches dont la plus inférieure renferme la *créosote*. On la sépare et on l'agite vivement avec une dissolution concentrée de carbonate de soude ; puis, après repos, on la décante et on la soumet à la distillation. Les premières parties qui passent sont rejetées, les dernières sont au contraire recueillies et chauffées avec une solution aqueuse de potasse de 1,12 de densité. La *créosote* se dissout dans la liqueur alcaline, tandis que les hydrocarbures viennent nager à la surface. La solution est soumise à une ébullition prolongée destinée à résinifier les substances étrangères, puis filtrée et décomposée par l'acide sulfurique, qui met la *créosote* en liberté. Ainsi préparée, la *créosote* n'est cependant pas encore pure. Il faut la distiller plusieurs fois sur des liqueurs alcalines, puis la dissoudre à plusieurs reprises dans ces mêmes liqueurs, et la remettre en liberté au moyen de l'acide sulfurique. Ces traitements doivent être répétés jusqu'à ce que la *créosote* se dissolve sans résidu dans les alcalis. On la recueille alors, on la dessèche et on la distille. Elle doit passer à la température de 200°.

— II. PROPRIÉTÉS. La *créosote* est une huile incolore, fortement réfringente, d'une saveur brûlante et d'une odeur pénétrante, désagréable, qui rappelle la viande brûlée. Sa densité égale 1,037 à 20°, 1,040 à 11°,5 et 1,076 à 16°,5 ; elle ne se solidifie pas à — 27° et bout à 203° ou plutôt entre 203° et 208° sans s'altérer. Pure, elle ne se colore pas par l'exposition à l'air, elle ne conduit pas l'électricité et elle brûle avec une flamme fuligineuse. La *créosote* est insoluble dans l'eau, mais elle se mêle en toutes proportions à l'alcool, à l'éther, au sulfure de carbone, à l'huile de naphte et à l'éther acétique. Elle dissout le soufre, le phosphore, le sélénium, les acides citrique, tartrique, benzoïque et stéarique, les résines et plusieurs matières colorantes. A l'aide de la chaleur, elle dissout plusieurs sels, tels que les chlorures de calcium et d'étain ; les acétates de potassium, de sodium, d'ammonium et de zinc, sels qu'elle abandonne en cristaux par le refroidissement. La *créosote* colore en bleu foncé les sels ferriques, et réduit l'azotate d'argent et les sels de mercure, d'or et de platine. Versée goutte à goutte sur de l'oxyde d'argent, elle donne lieu à une espèce d'explosion ; une partie de l'oxyde est réduite, et il se forme de l'oxalate d'argent en même temps que plusieurs corps résineux. La formule de la *créosote* a été fortement discutée. Elle serait $C^{13}H^{16}O^2$, d'après Gorup Bésanez, et $C^{12}H^{14}O^2$, d'après Vœlkel. Hlasiwetz a montré que la *créosote* est un éther dérivé d'un acide ou d'un phénol diatomique répondant à la formule $C^8H^{10}O^2$. Cet éther se saponifierait sous l'influence des alcalis et fournirait des sels répondant à la formule $C^8H^9M'O^2$ et capables de donner l'acide $C^8H^{10}O^2$ lui-même, lorsqu'on les distille avec de l'acide sulfurique étendu.

— III. RÉACTIONS. 1° Le chlore agit vivement sur la *créosote* en donnant un produit de substitution que la distillation décompose ; le brome donne aussi un produit de substitution. Ce dernier cristallise et résulte du remplacement de la moitié de l'hydrogène par le brome ; l'acide donne un liquide brun. 2° Lorsqu'on fait agir à une douce chaleur un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potassium sur la *créosote*, en continuant cette

action pendant plusieurs jours, il se dégage des masses de chlore et il se produit une masse cristalline d'où l'on extrait, par l'alcool, un corps qui cristallise en larges tables rhomboïdales, tandis que le liquide laisse comme résidu un second corps qui se présente sous la forme d'écailles jaunes. La substance cristallisée en tables aurait, d'après Gorup Bésanez, la formule $C^{13}H^{7}Cl^{5}O^{3}$, et la substance en écailles jaunes la formule $C^{13}H^{6}Cl^{6}O^{3}$. Gerhardt préfère représenter la première de ces substances par la formule $C^{8}H^{5}Cl^{3}O^{2}$, qui en fait un homologue de la trichloroquinone, et la seconde par la formule $C^{8}H^{4}Cl^{4}O^{2}$, qui en fait un homologue de la tétrachloroquinone. Les formules de Gerhardt s'accordent bien avec les analyses. Les écailles jaunes, suspendues dans l'eau et soumises à l'action d'un courant de gaz sulfureux, se transforment en prismes à quatre pans d'un blanc brunâtre, prismes qui, dissous dans un mélange d'alcool et d'éther, donnent une liqueur jaune, laquelle en s'évaporant dépose des prismes rouges et de longues aiguilles violettes. Les prismes contiennent la même quantité, à peu près, de carbone que les écailles dont ils proviennent, mais ils renferment plus d'hydrogène. Il semble donc y avoir entre eux et le corps qui les a engendrés le même rapport qu'entre les chloroquinones et les hydrochloroquinones, ce qui semble donner raison aux formules de Gerhardt. Tous ces produits réclament de nouvelles recherches; mais leur existence suffit pour établir que la *créosote* de bois diffère du phénol. La *créosote* a des propriétés acides. Elle se dissout dans les alcalis et dégage de l'hydrogène sous l'influence des métaux alcalins. On a étudié les sels qu'elle forme avec le sodium, le potassium, le baryum et le plomb. On a en outre obtenu un dérivé éthylique $C^{8}H^{9}(C^{2}H^{5})O^{2}$ et un dérivé benzoïlique $C^{8}H^{9}(C^{7}H^{5}O)O^{2}$, en chauffant le sel potassique dans un tube scellé avec de l'iodure d'éthyle ou avec du chlorure de benzoïle. Le dérivé éthylique est un liquide huileux.

— IV. **Usages.** La *créosote* est assez généralement employée dans la médecine contre la rage des dents; mais ce n'est pas là, à beaucoup près, son usage le plus important. Cette substance, dissoute dans un liquide, met le bois à l'abri de l'attaque des insectes, des vers et des mollusques, en même temps qu'elle prévient le développement de tous champignons. M. Auguste Forestier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui a fait des expériences très-concluantes sur le créosotage des bois, évalue à 300 kilogr. la quantité de *créosote* que doit absorber 1 mètre cube de bois, pour une imprégnation complète et efficace.

CRÉOSOTÉ, ÉE (kré-o-zo-té) part. passé du v. Créosoter. Techn. Injecté de créosote : *Bois* CRÉOSOTÉ. *Traverses* CRÉOSOTÉES. *C'est en 1846, au port de Lowestoft, qu'on employa en grand, pour la première fois, les bois* CRÉOSOTÉS *dans les travaux à la mer.* (A. Forestier.) *Le bois* CRÉOSOTÉ *est à l'abri des attaques du taret, c'est là un fait acquis et qu'on ne peut plus contester.* (Crépin.)

— Chim. Qui contient de la créosote : *Reichenbach parvint à guérir, avec l'eau* CRÉOSOTÉE, *des brûlures, des douleurs de dents, etc.* (Dict. des sc. médic.)

CRÉOSOTER v. a. ou tr. (kré-o-zo-té — rad. *créosote*). Techn. Injecter de créosote, en parlant des bois dont on veut assurer la conservation : *On* CRÉOSOTE *les bois de construction navale pour les préserver des attaques des tarets, les traverses des chemins de fer pour les défendre contre les fourmis.*

CRÉPAGE s. m. (kré-pa-je — rad. *créper*). Techn. Apprêt spécial que l'on donne à certaines étoffes, particulièrement au crêpe dit crêpé, et qui a pour objet d'y produire des ondulations. ‖ On dit aussi CRÊPE.

CRÉPALIE s. f. (kré-pa-lî). Bot. Syn. d'IVRAIE, genre de graminées.

CRÉPANT s. m. (kré-pan — du lat. *crepare*, faire du bruit). Anc. art milit. Nom que l'on donnait à certaines bouches à feu.

CRÊPE s. m. (krê-pe — du lat. *crispus*, frisé). Techn. et comm. Tissu très-léger et très-clair fait en forme de gaze, par l'armure taffetas, et dont la trame et la chaîne sont en soie grége : *Robe, écharpe de* CRÊPE. *Voile de* CRÊPE *blanc. Chapeau de* CRÊPE *noir. Le* CRÊPE *noir sert principalement pour le deuil.* (Acad.) *La plus grande partie des* CRÊPES *se font à Lyon et à Avignon.* (Bouillet.)

> Le *crêpe* neuf est cher; il irait trop du nôtre;
> Le *crêpe* repassé bouffe encor plus que l'autre.
> POISSON.

‖ Se dit particulièrement d'une bande de crêpe noir que les hommes en deuil portent autour du chapeau ou ailleurs : *Les militaires portent le* CRÊPE *au bras, quelquefois à la garde de l'épée.*

> Voiles, *crêpes*, habits, lugubres ornements.
> CORNEILLE.
>
> Il porte le grand deuil, son linge est effilé,
> Un baudrier noué d'un *crêpe* tortillé.
> REGNARD.

‖ Apprêt que l'on appelle aussi CRÉPAGE. ‖ *Crêpe simple*, Celui qui a peu de tors. ‖ *Crêpe crêpé* ou *Crêpe double*, Crêpe ondulé par suite d'une opération spéciale qu'il a subie avant le tissage, et que l'on nomme *crêpe* ou *crépage*. V. CRÉPAGE. ‖ *Crêpe lisse*, Crêpe ordinaire, c'est-à-dire uni et n'ayant pas subi l'opération du crépage. ‖ *Crêpe zéphir*, Sorte de crêpe lisse mélangé de couleurs diverses; châle en tissu de cette espèce. ‖ *Crêpe de Chine*, Etoffe pour châles d'été, unie ou façonnée, et très-élastique, qui est formée de soie grége retorse, tissée à deux lats dont l'un est tors droit et l'autre tors gauche, puis soumise à la cuisson; châle fait de cette étoffe.

— Fig. Poétiq. Ténèbres, obscurité.

> D'un *crêpe* nébuleux le ciel était voilé.
> V. HUGO.
>
> Le jour tombe, et la nuit, de son trône d'ébène,
> Jette son *crêpe* obscur sur les monts, sur les flots.
> DELILLE.
>
> Vers l'horizon lointain dont la splendeur s'efface,
> Si l'orage s'élève et par degrés menace,
> Un long *crêpe* enveloppe et les monts et les bois.
> BAOUR-LORMIAN.

— Ce qui rend les choses confuses, indistinctes pour l'esprit : *Quand on est à cent lieues l'un de l'autre, on ne peut guère se voir ou se parler qu'au travers d'un gros* CRÊPE. (Fonten.) ‖ Chagrin, tristesse, sombre mélancolie : *Nous jouissons par avance du plaisir de vous avoir; cette espérance a déchiré un* CRÊPE *que votre absence avait mis sur ma vie.* (Mme de Sév.)

> Pour moi, chétive créature,
> La triste main de la nature
> Etend un *crêpe* sur mes jours.
> VOLTAIRE.

— Cost. Cheveux nattés, tortillés et frisés par le bout.

— **Encycl.** Techn. Le *crêpe* est une étoffe d'origine italienne, que l'on croit avoir été inventée à Bologne, vers le milieu du XVIe siècle. La fabrication en fut introduite à Lyon, vers 1667, par un sieur Bourgers, suivant les uns, par un nommé Jacques Dupuis, suivant les autres. Quoi qu'il en soit, l'importateur, ayant obtenu un privilége exclusif pour plusieurs années, put seul exploiter d'abord cette nouvelle branche d'industrie; mais, à l'expiration de ce privilége, tous les ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie furent libres de lui faire concurrence. Depuis cette époque, la production du *crêpe* n'a jamais cessé d'être florissante dans notre pays. Toutefois ce sont les manufactures de Lyon qui ont toujours tenu le premier rang.

On distingue deux sortes de *crêpes*, les *crêpes* crêpés et les *crêpes* lisses. Les crêpés ne diffèrent des autres qu'en ce qu'ils sont faits d'une soie plus torse, et qu'ils reçoivent, au sortir du métier à tisser, un apprêt spécial, appelé *crépage*, lequel consiste à tremper l'étoffe dans l'eau claire, puis à la frotter avec un morceau de cire préparée. Les *crêpes*, de quelque espèce qu'ils soient, s'emploient blancs ou teints en noir. Les blancs servent surtout pour les jeunes filles consacrées à la sainte Vierge, ou, comme on dit, *vouées au blanc*. Quant aux noirs, les crêpés sont des étoffes de grand deuil, et les lisses des étoffes de petit deuil, les uns et les autres pour vêtements de femme.

Comme son nom l'indique, le *crêpe de Chine* est originaire de l'extrême Orient. Il est connu en Europe depuis assez longtemps, mais ce n'est que depuis un petit nombre d'années que nous sommes parvenus à le fabriquer d'une manière satisfaisante. « Ce tissu, dit le professeur Bezon, a été longtemps un sujet d'études et une sorte de problème pour nos manufacturiers. Le nœud de la difficulté consistait dans la torsion à donner aux deux fils de la trame. En effet, la trame exige deux fils de soie grége à un seul bout, tous deux exactement de la même grosseur. L'un de ces fils doit tordre ou apprêter à droite, l'autre à gauche, et sur chacun de ces coups de trame on donne deux coups de navette. » D'après le même spécialiste, la priorité de la solution du problème de la fabrication du *crêpe* de Chine appartiendrait à M. Dugas, de Saint-Chamond.

CRÊPE s. f. (krê-pe — du lat. *crispus*, frisé, parce que la cuisson frise la crêpe, pour ainsi dire). Espèce de galette de farine de froment, quelquefois de blé noir, à laquelle on ajoute souvent du sucre, des œufs et quelque aromate, et que l'on fait cuire dans la poêle en l'étendant et y ajoutant un peu de beurre ou de graisse : *Le jour de la Purification, le laboureur ne manque jamais de faire des* CRÊPES, *afin que les blés ne soient pas cariés.* (A. Hugo.)

CRÊPE (le Père), dominicain français du XVIIIe siècle. Il est l'auteur du livre intitulé : *Notion de l'œuvre des convulsions et des secours, surtout par rapport à ce qu'elle est dans nos provinces du Lyonnais ou Forez mâconnois*, etc., publié à l'occasion du crucifiement public de Fareins (Lyon, 1788, in-12). Desfours de Génetières a publié contre cet écrit un pamphlet ayant pour titre : *Protestations contre les calomnies*, etc. (Lyon, 1788).

CRÊPÉ ÉE (krê-pé) part. passé du v. Crêper. Frisé : *Cheveux* CRÊPÉS. *Le baron avait cinquante ans environ, des cheveux gris, rares, légèrement poudrés et* CRÊPÉS. (E. Sue.) ‖ Qui a les cheveux crêpés : *Vous tenez boutique pour tout le monde... je ne m'en irai pas d'ici sans avoir été papilloté,* CRÊPÉ, *bichonné, parfumé à l'huile antique.* (Scribe.) *Elle est plâtrée, fardée et* CRÊPÉE *d'un puff au sentiment; c'est la mode.* (Rog. de Beauv.)

— Techn. Se dit des étoffes qui présentent des ondulations, soit par suite d'un défaut de fabrication, soit par suite d'un apprêt spécial qu'elles ont reçu après le tissage.

— s. m. Frisure très-courte et mêlée : *Sois tranquille, je vais t'apprêter un chignon et un petit* CRÊPE. (Scribe.)

CRÉPELÉ, ÉE adj. (kré-pe-lé — dimin. de *crêpé*). Frisé, crêpé à petites ondes : *Les cheveux aux ondes* CRÉPELÉES *la font tout à fait ressembler à une médaille grecque.* (Th. Gaut.)

CRÉPELU, UE adj. (kré-pe-lu — dimin. de *crépu*). Frisotté : *Le cou de ce cheval était revêtu d'une vaste perruque flottante et* CRÉPELUE. (V. Hugo.) ‖ Vieux mot.

CRÊPER v. a. ou tr. (krê-pé — lat. *crepare*, de *crispus*, frisé). Friser : CRÊPER *des cheveux.* ‖ Friser les cheveux de : *Comment! mademoiselle, moi qui vous coiffe depuis vingt-cinq ans! moi qui vous* AI CRÊPÉE *dès l'âge le plus tendre!* (Scribe.)

— Tech. *Crêper une étoffe*, La soumettre à l'opération du crépage, y produire des ondulations au moyen d'un apprêt spécial. ‖ On dit aussi DONNER LE CRÊPE.

Se crêper v. pr. Devenir crêpé : *Ses cheveux commencent à* SE CRÊPER. (Acad.)

— Par ext. S'onduler, se mettre en petites ondes :

> Quelques nuages chauds sous les frissons de l'air
> *Se crêpaient* mollement et faisaient une frange.
> TH. GAUTIER.

— Crêper ses cheveux : *Cette dame* SE CRÊPE *elle-même.*

— Réciproq. Crêper les cheveux l'un de l'autre.

— Pop. *Se crêper le chignon*, Se prendre aux cheveux, se battre.

CRÉPI, IE (kré-pi) part. passé du v. Crépir. Enduit de mortier, de chaux ou de plâtre : *Muraille* CRÉPIE. *Mur* CRÉPI. *Le mur du jardin et de la chenevière était* CRÉPI *à chaux et à sable.* (G. Sand.) *Les murs de la chambre étaient nus et* CRÉPIS *seulement à chaux.* (Lamart.)

— s. m. Couche de mastic ou de plâtre qu'on jette sur un mur avec la truelle ou avec un balai, et qu'on laisse raboteuse : *Il faut donner un* CRÉPI *à cette muraille.* (Acad.) *De larges plaques de* CRÉPI *s'étaient détachées et gisaient à terre entre les orties et la folle avoine.* (Th. Gaut.) *Le* CRÉPI, *tombé par écailles comme les squammes d'une peau malade, mettait à nu des briques disjointes.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Dans la construction, on désigne sous le nom de *crépi* la couche de plâtre qu'on applique sur la maçonnerie de moellons, sur les hourdis des pans de bois ou sur les augets d'un plafond, pour préparer les surfaces à recevoir l'enduit. On distingue les *crépis* verticaux, horizontaux, à simple et à double courbure, mouchetés, colorés. Le *crépi* se fait avec du plâtre passé au panier et gâché peu serré. Avant de l'exécuter, on mouille les surfaces qui doivent le recevoir, pour en faciliter la prise et l'application. Cette dernière opération se fait au moyen de la truelle, tant que le plâtre est clair, et, lorsque celui-ci commence à prendre dans l'auge, on emploie la taloche, que l'on promène en tous sens contre le mur, pour faire adhérer le plâtre et dresser le *crépi*. Les *crépis* de plafond présentent certaines difficultés d'exécution; les ouvriers chargés de ce travail doivent en avoir une grande habitude, et sont contraints de développer plus de force que pour exécuter un *crépi* sur un plan vertical. Les *crépis* à simple et à double courbure demandent un surcroît de plâtre et de main-d'œuvre. Les *crépis* mouchetés, que l'on rencontre dans les décorations rustiques, se font avec du plâtre composé en grande partie de mouchettes ou résidus provenant du passage du plâtre au sas, que l'on jette contre le mur avec un balai. Quelquefois on exécute le *crépi* comme à l'ordinaire, et, avant la prise, on y passe un balai à brins très-courts. Les *crépis* colorés s'obtiennent en mêlant au plâtre du noir de charbon ou de l'ocre. Leur application n'offre rien de particulier.

CRÉPI (pays de). V. KERRAPAY.

CRÉPICARDE s. m. (kré-pi-kar-de — du gr. *krêpis*, chaussure; *kardia*, cœur). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des sternoxes, comprenant une seule espèce de l'île de Madagascar.

CREPICORDIUM, nom latin de CRÈVECŒUR.

CRÉPICULE s. m. (kré-pi-ku-le). Antiq. rom. Syn. de CRÉPIDULE.

CRÉPIDAIRE s. f. (kré-pi-dè-re — du gr. *krêpis*, *krêpidos*, chaussure). Bot. Syn. de PÉDILANTHE.

CRÉPIDE s. f. (kré-pi-de — lat. *crepida;* grec *krêpis*, même sens. Le nom de cette chaussure antique a une origine douteuse. Peut-être se lie-t-il à l'arménien *kurbai*, *kullai*, bas; lithuanien *kurpe*, soulier; polonais *kurp*, sabot. Comparez l'italien *scarpa*, soulier). Antiq. gr. Chaussure que portaient les hommes et les femmes, et qui était formée d'une semelle retenue par des courroies enlacées sur le pied et autour de la jambe.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant environ quatre-vingts espèces : *Les* CRÉPIDES *croissent dans tous les endroits tempérés des deux hémisphères.* (C. Lemaire.) *La* CRÉPIDE *bisannuelle a les feuilles radicales hispides.* (Bosc.) *Cinq espèces de* CRÉPIDES *appartiennent à la flore française.* (C. de Berneaud.)

— **Encycl.** Ce genre de chicoracées, si on l'envisage dans son acception la plus large, renferme un grand nombre d'espèces, dont quelques-unes sont très-répandues dans les champs et les prés. La *crépide bisannuelle* (*crepis biennis*) croît très-abondamment dans les pâturages, les champs incultes, sur la lisière des bois, etc. Elle dépasse souvent 1 m. de hauteur, et se termine par un vaste corymbe de fleurs jaunes. Tous les bestiaux, les cochons surtout, aiment beaucoup cette plante. Dans plusieurs localités, on la recueille soigneusement au printemps, pour la donner aux vaches, car on a remarqué qu'elle engraisse beaucoup ces animaux et augmente chez eux la production du lait. Aussi a-t-on proposé de la cultiver en grand comme plante fourragère. L'agronome Bosc énumère de la manière suivante les avantages qu'elle présenterait : « D'abord, semée, conformément à l'indication de la nature, immédiatement après la maturité de ses graines, c'est-à-dire à la fin de l'été, elle fournirait un pâturage d'hiver pour les moutons, attendu qu'elle se conserve verte pendant cette saison. Ensuite elle pourrait être coupée deux ou trois fois dans le courant de l'année suivante; et comme alors elle ne porterait pas de graine, elle se conserverait pour servir encore sur place à la nourriture des moutons pendant un hiver, après quoi on l'abandonnerait aux cochons et on la remplacerait par une autre culture. » La *crépide des toits* (*crepis tectorum*) est une espèce annuelle, un peu plus petite que la précédente et tout aussi répandue. Elle se trouve dans les lieux incultes, les prés secs, sur les vieux murs et jusque sur les toits. Tous les bestiaux la recherchent. La *crépide fluette* (*crepis Dioscoridis*) est aussi annuelle; mais elle atteint à peine 0m,40 de hauteur. On la trouve assez fréquemment dans les prairies et les pâturages et sur la lisière des champs. Elle se reconnaît à ses rameaux grêles et presque nus, et partage du reste les propriétés des deux espèces précédentes. Il en est de même de la *crépide verdâtre* (*crepis virens*), plus petite et plus grêle encore dans toutes ses parties, et croissant aux mêmes lieux. La *crépide puante* (*crepis fœtida*) est annuelle et atteint tout au plus la hauteur de 0m,20; elle croît dans les sols les plus arides. Lorsqu'on en froisse les feuilles, il s'en exhale une odeur d'abord désagréable, mais qui ne tarde pas à devenir plus douce, et qu'on peut comparer à celle des amandes amères. La *crépide à feuilles de pissenlit* (*crepis taraxacifolia*) est abondamment répandue dans les prés et les friches; elle devient très-grande et fournit un bon aliment aux bestiaux. La *crépide rouge* (*crepis rubra*), originaire d'Italie, se distingue des précédentes par ses fleurs d'un rouge tendre; elle est annuelle, et on la cultive comme plante d'ornement.

CRÉPIDÉ, ÉE adj. (kré-pi-dé — rad. *crépide*). Bot. Qui ressemble à une crépide.

— s. f. pl. Tribu de chicoracées, ayant pour type le genre crépide.

CRÉPIDIE s. f. (kré-pi-dî — du gr. *krêpis*, *krêpidos*, chaussure). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, syn. de MICROSTYLIDE.

CRÉPIDODÈRE s. m. (kré-pi-do-dè-re — du gr. *krêpis*, *krêpidos*, fer à cheval; *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des cycliques, comprenant vingt-six espèces, dont le corselet porte une empreinte de fer à cheval.

CRÉPIDON s. m. (kré-pi-don — lat. *crepido*, même sens). Antiq. Mur de quai. ‖ Trottoir. ‖ Membre saillant d'architecture.

CRÉPIDOPODES s. m. pl. (kré-pi-do-po-de — du gr. *krêpis*, *krêpidos*, chaussure; *pous*, *podos*, pied). Moll. Famille de mollusques gastéropodes, dont le pied ressemble à une semelle de soulier.

CRÉPIDOTE s. m. (kré-pi-do-te — du gr. *krêpis*, *krêpidos*, chaussure). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant une ou deux espèces de Madagascar.

CRÉPIDOTROPIS s. m. (kré-pi-do-tro-piss — du gr. *krêpis*, *krêpidos*, chaussure; *tropis*, carène). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, renfermant une seule espèce, qui croît au Brésil.

CRÉPIDULE s. m. (kré-pi-du-le — lat. *crepidulum;* dimin. de *crepida*, crépide). Antiq. rom. Chaussure de femme d'une forme spéciale.

— Moll. s. f. Genre de mollusques acéphales, à coquille univalve, qui vivent sur les rochers baignés par la mer : *Les* CRÉPIDULES *sont généralement ovalaires.* (Deshayes.)

— **Encycl.** Moll. Les *crépidules* sont des mollusques voisins des cabochons et des calyptrées, à coquille irrégulière, ovale ou oblongue, convexe en dessus, souvent très-aplatie; à spire peu prononcée et fortement inclinée; l'intérieur partagé en deux parties par une cloison horizontale. Les *crépidules* vivent généralement à une faible profondeur,

sur les rochers sous-marins. Elles adaptent leur forme à la surface du corps sur lequel elles se sont fixées, et auquel elles restent attachées toute leur vie. Quelques-unes vivent sur les coquilles ou même dans leur intérieur. On connaît environ trente *crépidules* vivantes, propres surtout aux mers des régions chaudes, et quelques espèces fossiles.

CRÉPIDULÉ, ÉE adj. (kré-pi-du-lé — rad. *crépidule*). Moll. Se dit des coquilles qui ont la forme d'un soulier ou d'un sabot.

CRÉPIDULIER s. m. (kré-pi-du-lié — rad. *crépidule*). Moll. Animal de la crépidule.

CRÉPIDULINE s. f. (kré-pi-du-li-ne — dimin. de *crépidule*). Syn. de NONIONINE.

CRÉPIDULITE s. f. (kré-pi-du-li-te — rad. *crépidule*). Moll. Crépidule fossile.

CRÊPIÈRE s. f. (krè-piè-re — rad. *crêpe*). Femme qui fait et vend des galettes appelées crêpes.

CRÉPIN (le), ancien petit pays de France, dans le Bourbonnais, où se trouvait Saint-Germain-en-Crépin, compris aujourd'hui dans le canton de Cusset (Allier).

CRÉPIN (SAINT-) s. m. (kré-pain — nom du patron des cordonniers). Ensemble des outils et des fournitures, les cuirs non compris, d'un atelier de cordonnier : *L'achat du* SAINT-CRÉPIN *n'impose pas au cordonnier qui s'établit un bien lourd sacrifice.* V. CRÉPINS. ‖ Sac qui contient le saint-crépin d'un cordonnier nomade : *Mettre son* SAINT-CRÉPIN *sur son épaule.*

— Par ext. Ensemble des objets mobiliers d'une personne : *Porter avec soi son* SAINT-CRÉPIN.

> . . . Ils firent battre en ruine
> Le château de M. Luyne,
> Lesigny, qui, le lendemain,
> Fut pris et tout son *saint-crépin*.
> SAINT-JULIEN.

— Fam. *Prison de saint-crépin*, Chaussure étroite. ‖ *Offre de saint-crépin*, Offre qui ne se réalise point. ‖ *Avoir saint-crépin*, Avoir de l'argent comptant.

— s. f. Fête de saint Crépin, qui se célèbre le 25 octobre : *Fêter la Saint-Crépin.*

CRÉPIN et **CRÉPINIEN** (saints), martyrs, étaient frères et vinrent de Rome prêcher l'Evangile en Gaule vers le milieu du IIIe siècle. Ils se fixèrent à Soissons, embrassèrent par humilité la profession de cordonnier, convertirent un grand nombre de personnes et furent martyrisés sous Maximien Hercule, vers 288. Au VIe siècle, une église fut bâtie à Soissons sous leur invocation, et enrichie de divers ornements par saint Eloi. Les cordonniers les ont choisis pour patrons. On célèbre leur fête le 25 octobre.

Crépin et Crépinien, mystère représenté en 1458 et publié en 1836, d'après un manuscrit conservé aux Archives de Paris, par MM. Desalles et P. Chabaille. Il existe plusieurs mystères de saint Crépin; le principal manuscrit, celui dont se sont servis les éditeurs ci-dessus mentionnés, appartient aux Archives, section historique, série M, no 906, et se compose de trois cahiers in-folio, format d'agenda. Il n'est pas complet. La première journée, ou si l'on veut le premier acte, manque; mais le mystère n'y perd pas beaucoup. On voit venir dans la seconde partie le prévôt Rictiovaire, qui fait l'exposition :

> Vous savés bien que nous avons
> Deux crestiens en noz prisons,
> Qui nostre loy blasment moult fort,
> Et nos dieux desprisent à tort.
> Se leur loy ne veulent guerpir
> Et nos dieux amer et servir,
> Conseillez-moi que j'en feray.

Le cas est embarrassant. Les *tirants*, exécuteurs et bourreaux de l'époque, se prononcent pour la peine de mort. Mais il faut une mort précédée de tortures. On va chercher les prisonniers, qui entrent sur la scène en louant Dieu :

> Ha! vrai Dieu, loé soyez-vous
> De tout ce que nous endurons.
> Vrai Dieu sire, quand nous mourrons,
> Vueilliés nos âmes recevoir
> Et nous donnés force et pouvoir
> Que les tourments puissions souffrir.

Et, comme leur divin Maître, ils pardonnent à leurs bourreaux :

> Dieu vous puist pardonner, amis,
> Le mal que nous faittes souffrir.

Pourtant *le mal qu'on leur fait souffrir* ne semble pas conciliable avec tant de charité. Rictiovaire, par une fine allusion à leur profession passée, ne veut les torturer qu'avec les instruments qui leur sont familiers, et ordonne qu'on leur plante une alêne dans chaque doigt. Le supplice est horrible; le sang coule; mais le cantique des martyrs continue et domine les imprécations des bourreaux. La Vierge, émue de compassion, implore son Fils; sa prière est transmise à Dieu le Père, qui envoie Gabriel et Raphaël au secours des héros des cordonniers. Les alênes s'échappent tout à coup des doigts des martyrs et vont frapper les bourreaux. Tous tombent morts, et le diable d'accourir pour emporter leurs âmes. Mais le prévôt ne voit point là le doigt de Dieu. O aveuglement! il s'imagine tout simplement que la délivrance miraculeuse des deux patients est l'effet d'un enchantement. Aussi fait-il venir d'autres bourreaux et ordonne-t-il qu'on jette les deux coupables dans la rivière, avec une meule au cou. Cette fois du moins ils n'échapperont pas. Mais le pauvre Rictiovaire ne sait pas que la foi peut *déplacer des montagnes, à fortiori* des meules de moulin. En conséquence, les deux frères sortent de l'eau sans peine, avec leur meule qu'ils traînent derrière eux.

> Il ne leur griève nullement
> A porter ne c'une chemise!

Voilà déjà deux journées bien employées.

La troisième nous transporte dans le ciel. Il y a grande allégresse dans le paradis. Dieu et la Vierge, les anges et les saints se réjouissent du courage héroïque des pauvres frères. Dieu lui-même daigne leur exprimer sa vive satisfaction :

> Sachiés que vous serés de moi
> A tous vos besoins secourus.

Et la promesse va recevoir son effet, car un nouveau péril menace les croyants. Rictiovaire veut avoir le dernier mot, et il ne se lasse point d'inventer de nouveaux supplices. Il a ordonné de préparer une chaudière d'huile bouillante et il fait appeler les prisonniers.

> Çà, maîtres, nous vous baignerons!

leur dit-il avec malice, avant de les faire plonger dans l'huile ardente. Mais Rictiovaire a encore compté sans la Vierge, dont l'intervention puissante sauve une fois de plus les intrépides chrétiens. La chaudière éclate, le prévôt et ses acolytes sont tués, et Belzébuth accourt encore pour s'emparer de leurs âmes. En somme, c'est lui qui a gagné à tous ces miracles; l'enfer a fait de nombreuses recrues pendant les trois journées du mystère.

Mais il faut un dénoûment à cette dramatique histoire. Comme la tradition rapporte que les deux frères ont eu la tête tranchée, on ne peut leur sauver la vie indéfiniment. La Sainte Vierge arrange tout : elle déclare que Crépin et Crépinien sont sortis vainqueurs de tant d'épreuves et qu'ils ont mérité la palme du martyre. Ils sont dignes de quitter la vie; et en effet Maximien les condamne, pour en finir, à être décapités. Leur âme va où l'on sait, et leur corps est pieusement enseveli par dame Pavie.

Tel est le mystère de saint Crépin et de saint Crépinien. Il a, comme on le voit, tous les caractères des mystères du dernier cycle, du cycle des saints et des saintes. Il est construit sur le modèle ordinaire. On y trouve ce mélange de sérieux et de burlesque, cette alliance du tragique et du comique qui devait amener la ruine du genre. La foi n'est plus vraie et naïve; la Sainte Vierge, Jésus-Christ et les anges sont, comme les divinités de Virgile, des conventions; on est déjà loin du mystère de la Passion, comme avec l'*Enéide* on se sent loin de l'*Iliade*. Le Dieu qui apparaît au dénoûment, c'est le *Deus ex machina!* Et ce rôle de Belzebuth, qui se développe de plus en plus, annonce le refroidissement de la foi. Le diable est le bouffon du mystère; il fait rire quand il paraît; on ne tremble plus; on applaudit en le voyant emporter les âmes des bourreaux de saint Crépin; c'est un personnage qui sera fatal au théâtre sacré, car il introduit la farce dans le mystère, et la farce, nouvelle venue, gardera la place et la voudra même à elle toute seule.

Le mystère que nous avons analysé fut représenté, non point par les confrères de la Passion, mais, dit-on, par des ouvriers dont saint Crépin est le patron.

On pourra consulter sur le mystère de saint Crépin et de saint Crépinien : le manuscrit déposé aux Archives (sect. hist., série M, no 906); l'édition publiée d'après ce manuscrit par MM. Desalles et Chabaille; un article de M. Raynouard dans le *Journal des savants* (1836).

Crépin et Crépinien (LE MARTYRE DES SAINTS), tableau d'Ambroise Francken le Vieux, musée d'Anvers. Au premier plan, les deux saints, étendus la face vers la terre, sont attachés sur des chevalets. Un bourreau à tête chauve arrache en lanières la peau de saint Crépin; celui qui s'apprête à faire subir le même supplice à saint Crépinien pousse des cris de douleur, et les spectateurs se détournent avec épouvante, car un grand nombre d'alênes, miraculeusement animées, se sont élancées d'un panier plein d'outils de cordonnier et de dessous les ongles des martyrs, pour aller blesser les bourreaux et leurs aides. Un soldat, atteint au pied et à la poitrine, s'enfuit en cherchant à protéger son visage avec ses mains; un autre, non moins maltraité, tombe à la renverse; un troisième se couvre les yeux; le préteur Rictiovaire, coiffé d'un turban, et d'autres personnages en costume oriental, venus pour assister au supplice, témoignent par leurs gestes la terreur que leur cause le prodige. Dans le fond du tableau sont représentés divers autres épisodes du martyre des deux saints : ici ils sont plongés jusqu'à mi-corps dans une fournaise ardente d'où s'échappe un jet de plomb fondu qui va brûler un œil à Rictiovaire; plus loin, on les fait bouillir dans une chaudière pleine d'huile et de poix en ébullition; sur un plan plus éloigné encore, on les précipite, une meule au cou, dans un fleuve ou un lac sur les bords duquel s'élève un château fort. Ce tableau décorait autrefois la chapelle des cordonniers, dans la cathédrale d'Anvers. « La composition en est pleine de feu et de génie, dit Descamps, mais froide de couleur et trop égale d'effet. » La remarque n'est pas sans fondement. « Ambroise Francken se montre singulièrement attentif à l'expression de la douleur et de la colère, dit de son côté M. Paul Mantz; il cherche sincèrement à faire parler les physionomies de ses personnages, et telle est cependant la froideur de son pinceau, que là où il aurait tant de raison d'être terrible, il est tout simplement ennuyeux. Il y a pourtant dans ce tableau, dont la monotonie a pour cause première l'absence d'ombres vigoureuses, quelques détails naïfs qui témoignent d'un certain zèle dans l'étude de la nature. » Le *Martyre des saints Crépin et Crépinien* est peint sur bois; les figures du premier plan sont de grandeur naturelle. Ce tableau a été gravé par J. Robert, d'après un dessin de M. Bocourt, pour l'*Histoire des peintres de toutes les écoles.*

CRÉPIN (Louis-Philippe), peintre, né à Paris en 1772, mort vers 1845. Il reçut les leçons de Regnault et de Robert Lefèvre, et s'adonna spécialement à la reproduction de scènes maritimes. Parmi ses tableaux, exposés de 1791 à 1835, nous citerons : *Combat de la corvette française* la Bayonnaise *contre une frégate anglaise, en 1798; Combat du* Redoutable *contre deux vaisseaux anglais; Combat du* Lys, *commandé par Duguay-Trouin, contre* le Cumberland, etc.

CRÉPINE s. f. (kré-pi-ne — rad. *crêpe*). Ouvrage de passementerie, travaillé à jour par le haut et pendant en franges par le bas : CRÉPINE *d'argent.* CRÉPINE *d'or.* CRÉPINE *de soie.* CRÉPINE *d'un lit. La salle d'attente était transformée en parterre de fleurs et ornée de riches tentures relevées par des* CRÉPINES *d'or.* (G. Sand.)

— Epiploon des animaux de boucherie, et particulièrement de l'agneau. V. ÉPIPLOON.

— Argot. Bourse, parce que les bourses étaient autrefois de cuir, et que Crépin est le patron des ouvriers qui travaillent le cuir.

— Mécan. Partie d'une pompe d'épuisement qui est située au-dessous du tuyau d'aspiration.

CRÉPINER v. n. ou intr. (kré-pi-né — rad. *crépine*). Techn. Faire des crépines : *Gagner sa vie à* CRÉPINER.

CRÉPINETTE s. f. (kré-pi-nè-te — dimin. de *crépine*). Art culin. Sorte de saucisse plate, ou viande hachée entourée de crépine.

— Bot. Nom vulgaire de la renouée.

CRÉPINIER, IÈRE s. (kré-pi-nié, iè-re — rad. *crépine*). Techn. Celui, celle qui fait des crépines.

— s. f. Bot. Nom vulgaire de l'épine-vinette.

CRÉPINS s. m. pl. (kré-pain — de *saint Crépin*, patron des cordonniers). Menues fournitures de cordonnier : *Marchand de* CRÉPINS. *Provision de* CRÉPINS.

CRÉPIPATELLE s. f. (kré-pi-pa-tè-le — du gr. *krêpis*, chaussure; *patellion*, coupe évasée). Moll. Sous-genre de crépidules.

CRÉPIR v. a. ou tr. (kré-pir — rad. *crépi*, s. m.). Constr. Enduire de crépi : CRÉPIR *un mur.* ‖ Etre appliqué comme enduit, comme crépi : *La chaux vive* CRÉPIT *proprement les murs.*

— Techn. *Crépir du cuir*, Y faire le grain. ‖ *Crépir le crin*, Le faire bouillir dans l'eau pour le friser.

CRÉPISSAGE s. m. (kré-pi-sa-je — rad. *crépir*). Constr. Action de crépir. ‖ On dit quelquefois CRÉPISSEMENT.

— **Encycl.** V. CRÉPI.

CRÉPISSEUSE s. f. (kré-pi-seu-ze — rad. *crépir*). Techn. Machine destinée à crépir le maroquin, c'est-à-dire à lui donner le grain.

CRÉPISSOIR s. m. (kré-pi-soir — rad. *crépir*). Constr. Outil servant à crépir les murs.

CRÉPISSURE s. f. (kré-pi-su-re — rad. *crépir*). Crépi d'une muraille, état d'une muraille crépie.

CRÉPITACLE s. m. (kré-pi-ta-kle — lat. *crepitaculum;* de *crepitare*, crépiter). Antiq. rom. Hochet muni de grelots.

— Bot. Genre de fruits qui s'ouvrent avec bruit et élasticité, comme dans le sablier (*hura crepitans*).

CRÉPITANT (kré-pi-tan) part. prés. du v. Crépiter : *Du sel* CRÉPITANT *dans le feu.*

CRÉPITANT, ANTE adj. (kré-pi-tan, an-te — rad. *crépiter*). Qui produit un bruit de crépitation, qui crépite :

> Mêlant aux fleurs des prés leurs *crépitantes* ailes,
> Voltigent au soleil les vertes demoiselles.
> A. KARR.

— Fig. Petillant, étincelant de verve : *A cette gaieté aérienne,* CRÉPITANTE *et splendide, qui ne devinerait votre esprit?* (H. Babou.)

— Pathol. *Râle crépitant*, Bruit de la respiration qui se produit dans la pneumonie au premier degré.

— Bot. Se dit des plantes, telles que le sablier (*hura crepitans*), dont les fruits s'ouvrent avec bruit et élasticité.

— s. f. pl. Entom. Syn. de BOMBARDIERS.

CRÉPITATION s. f. (kré-pi-ta-si-on — du lat. *crepitare*, crépiter). Bruit vif, sec et fréquent; série de petites explosions : *La* CRÉPITATION *des sels que l'on jette sur des charbons ardents. A cette époque de l'année, la cueillette des fruits n'est pas encore faite, et mille* CRÉPITATIONS *inusitées font ressembler les arbres à des êtres animés.* (G. Sand.) *Il faut au cirque la basse continue du canon et la* CRÉPITATION *perpétuelle de la fusillade.* (Th. Gaut.)

— Chir. Bruit que produisent, par leur frottement, les fragments d'un os fracturé. ‖ Impression produite au toucher dans le même cas : *La* CRÉPITATION *est le signe affirmatif des fractures.* (Focillon.)

— Pathol. Affection dans laquelle les tendons font entendre un certain bruit pendant le mouvement. ‖ Bruit des canalicules pulmonaires, caractéristique de la pneumonie et de l'emphysème.

CRÉPITER v. n. ou intr. (kré-pi-té — lat. *crepitare*, fréquent. de *crepare*, faire du bruit). Petiller, faire entendre un bruit sec et fréquent : *Que sont nos pauvres fêtes sur la place de la Concorde, où fument quelques douzaines de lampions, à côté de ce feu d'artifice de diamants, d'émeraudes, de saphirs et de rubis qui éclate et* CRÉPITE *sur trois à quatre lieues de long?* (Th. Gaut.) *Le sel fondu et privé d'eau ne* CRÉPITE *plus au feu.* (Focillon.)

— Pathol. Faire entendre un bruit particulier, une sorte de râle, quand la respiration est embarrassée : *Sa poitrine* CRÉPITE.

Crepitus. Iconogr. Le comte de Caylus a donné (*Rec.* VI, pl. 9) la gravure d'une statuette de bronze, d'origine égyptienne, qu'il croit être une représentation du dieu *Crepitus*. « S'il est vrai, dit-il, que les Egyptiens ont reconnu le dieu *Pet*, que les Romains ont révéré sous le nom de *Crepitus*, cette figure de bronze accroupie, qui n'est chargée d'aucune espèce de coiffure, ni même d'aucun genre de vêtement, et dont la tête est rasée; cette figure, dis-je, nous donne la représentation de ce dieu; tout ce qu'on y peut remarquer convient à une divinité familière et sans cérémonie. D'ailleurs son action est parfaitement représentée; elle est juste et momentanée, telle enfin qu'elle doit être pour cette espèce d'expression. Je dirai plus : j'en ai peu vu d'aussi complète de cette nation, soit pour le nu, soit pour le trait et la disposition; elle a même des sentiments de chair. Ces raisons m'engagent à regarder ce bronze comme un monument rare et recommandable, toute idée de sa représentation à part. » On voyait autrefois dans le petit cabinet de Sainte-Geneviève, à Paris, une statuette de bronze qu'une attitude semblable à celle de la figure décrite par Caylus avait fait appeler *Crepitus*.

CRÉPODAILLE s. f. (kré-po-da-lle; *ll* mll. — rad. *crêpe*). Comm. Sorte de crêpe fort mince, appelé par corruption *crapaudaille* ou *créponaille : Bonnet de* CRÉPODAILLE.

CRÉPON s. m. (kré-pon — rad. *crêpe*). Comm. Etoffe de laine non croisée, qui diffère de l'étamine en ce que la chaîne en est très-torse : *Le* CRÉPON *se tisse ordinairement en blanc, et se teint en différentes couleurs, principalement en noir, son principal emploi étant pour l'habillement des ecclésiastiques et des religieuses et les robes du palais.* (Maigne.) *Le* CRÉPON *de Zurich est le plus estimé.* (J.-B. Say.) ‖ Etoffe de soie qui est fabriquée à peu près d'après les mêmes procédés que le crépon de laine : *Les* CRÉPONS *de soie de l'Inde et de la Chine sont très-recherchés dans tout l'Orient.* (Maurel.)

— Petit morceau d'étoffe légère dont on se sert pour étendre le rouge de fard sur la figure.

— **Encycl.** Autrefois on distinguait deux sortes de *crépons*, le *crépon d'Alençon* et le *crépon d'Angleterre*. Le *crépon* d'Alençon ne se faisait qu'en uni. Il était de laine peignée, mais chaque fil de la chaîne était viré avec deux, trois ou quatre fils de poil d'Alais, d'une couleur différente de celle de la laine. De là les expressions de *crépon à deux poils*, *crépon à trois poils*, *crépon à quatre poils*, par lesquelles on le désignait, suivant le nombre des fils de soie. Quant au *crépon* d'Angleterre, il avait la chaîne de laine peignée et la trame de soie. De plus, comme dans le précédent, le fil de laine était viré avec deux, trois ou quatre fils de soie. Enfin la chaîne et la trame étaient teintes en même couleur, ordinairement brune; mais, afin de produire un plus grand contraste, la soie virée était d'une nuance plus claire que la laine.

CRÉPONAILLE s. f. (kré-po-na-lle; *ll* mll.). Syn. de CRÉPODAILLE.

CREPS s. m. (krèpss). Jeu de dés. ‖ V. CRABS.

— Comm. Sorte de crépon.

CRÉPU, UE adj. (kré-pu — rad. *crêpe*). Court et frisé : *Les nègres ont les cheveux* CRÉPUS. (Buff.)

— Moll. Se dit des coquilles découpées régulièrement dans le sens de la longueur, et quelquefois marquées en travers de sillons onduleux.

— Bot. Se dit des végétaux ou de leurs organes lorsque leur surface est irrégulière.